

Information sur la qualité de l'eau potable dans le réseau

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable, toute personne exploitant des infrastructures d'eau potable pour la redistribution est tenue d'informer les consommateurs, au moins une fois dans l'année et de manière exhaustive, concernant la qualité de l'eau potable. L'information ci-dessous concerne l'eau distribuée par le réseau du Groupement d'adduction d'eau de la Glâne Nord (GAGN), durant la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Qualité microbiologique et chimique :

83 échantillons ont été prélevés dans le réseau de distribution à divers moments de l'année et à divers endroits alimentés par le groupement. Toutes les analyses répondaient aux exigences légales de point de vue chimique et microbiologique.

Les résultats des analyses peuvent être consultés sur demande.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 32 à 38 °F (degrés français) pour l'eau provenant des sources et des puits. En fonction du mélange des eaux de sources et des réseaux tiers (Romont, Montagny), ainsi que selon la période de l'année, la dureté totale dans le réseau varie de 32 à 38°F (degrés français).

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 1 et 36 mg/l pour l'eau provenant des sources et des puits. En fonction du mélange des eaux de sources et des réseaux tiers (Romont, Montagny), ainsi que selon la période de l'année, la teneur en nitrate dans le réseau varie entre 6 et 34 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau :

L'approvisionnement en eau se fait par plusieurs captages : *La Côte* à Lussy, *Rialet* et *Les Noutes* à Middel et *La Praly* à Grandsivaz/Corserey, ainsi que par les puits : *Au Bois* et *En Cudré* à Villaz-St-Pierre et le puits du *Grand-Marais* à Torny-le-Grand (uniquement pour la défense incendie).

Le groupement bénéficie également de liaisons avec les réseaux d'eau potable de Romont et de Montagny via des chambres de raccordement.

Traitement :

Les captages *La Côte*, *Rialet* et *Les Noutes*, disposent chacun d'une installation de traitement UV. L'eau des captages *La Praly* n'est pas traitée, tout comme l'eau des puits *Au Bois* et *En Cudré*. L'eau en provenance de Romont est aussi traitée par ultraviolet au sein de son réseau. L'eau des ressources de Montagny n'est en revanche pas traitée.

Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'Administration communale en charge de la distribution d'eau potable.